

DEMANDE DE CONGE DE MATERNITE

à transmettre au Service de l'Education Nationale, par voie hiérarchique,
avant la fin du 3ème mois de grossesse.

NOM d'USAGE : _____ NOM de FAMILLE : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ titulaire non titulaire stagiaire

Etablissement : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

Adresse personnelle : _____ rue _____ BP : _____ - Saint-Pierre - Miquelon(1)

adresse courriel : _____ @ _____ téléphone : _____

Date présumée de l'accouchement : _____

CONGE SOUHAITE du _____ inclus au _____ inclus.

(Joindre obligatoirement le certificat médical avec la date d'accouchement)

Un arrêté de congé de maternité vous sera adressé dans les meilleurs délais

Fait à _____, le _____

Signature de l'intéressée

Report :

Vous pouvez demander le report d'une partie de la période prénatale sur la période postnatale (naissance de rang 1,2,3 ou supérieur, naissances multiples).

-Ce report est limité à **trois semaines** et doit être **justifié par une prescription médicale attestant l'absence de contre indication médicale et fixant le nombre de jours autorisés à reporter.**

-Il doit parvenir au service gestionnaire au plus tard au début du congé prénatal légal.

Le congé prénatal peut être rallongé en cas de grossesse gémellaire (dans la limite de 4 semaines) ou d'un enfant de rang 3 ou plus (dans la limite de deux semaines). Aucun justificatif n'est exigé, votre demande devra cependant parvenir dans les meilleurs délais au service gestionnaire.

Congé parental / temps partiel

Si vous souhaitez bénéficier d'un congé parental d'éducation ou d'un temps partiel à la suite de votre congé de maternité, votre demande, établie sur papier libre, devra parvenir par la voie hiérarchique au plus tard un mois avant la fin du congé de maternité.

Pour toutes informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec le service du personnel - Service de l'Education Nationale.

VU et TRANSMIS par le Directeur d'école/ Chef d'établissement au Service de l'Education Nationale

A _____, le _____
Signature du directeur d'école/ chef d'établissement,

(1) rayer la mention inutile